

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Troisième session ordinaire  
du Conseil d'administration**

**Rome, 20 - 23 octobre 1997**

## NOTE D'INFORMATION



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.3/97/INF/8**  
14 octobre 1997  
ORIGINAL: ANGLAIS

## MISE À JOUR SUR LA PARTICIPATION DU PAM AU PROCESSUS DE RÉFORME DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

1. Le présent document a pour objet de présenter au Conseil une rapide mise à jour sur la participation du PAM au processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies.
2. Le 16 juillet 1997, le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale son rapport intitulé "Rénover l'Organisation des Nations Unies: un programme de réformes". Au chapitre concernant la coopération au développement, le Secrétaire général annonçait la création d'un Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) qui remplacerait le groupe sectoriel sur les activités de développement et qui serait présidé par l'Administrateur du PNUD. Un Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement serait également constitué, composé des responsables du PNUD, de l'UNICEF et du FNUAP. Le PAM était invité à s'associer au Groupe des Nations Unies pour le développement et à participer au Comité exécutif dans les domaines correspondant à ses activités et ses intérêts; il participe depuis lors aux débats de ces deux organes.
3. Les grandes lignes du mandat du Groupe des Nations Unies pour le développement sont définies au paragraphe 153 du Rapport du Secrétaire général. Au programme de travail du Groupe figurent, entre autres, les points suivants: conduire la mise en oeuvre du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement qui, au départ, sera instauré dans 11 pays à partir d'octobre 1997; présenter une série de propositions visant à renforcer le système des coordonnateurs résidents; et traiter d'autres questions abordées dans le rapport, telles que les relations avec la Banque mondiale et la nécessité de rendre plus prévisible le financement du développement et de la coopération technique en mettant les ressources à disposition par tranches pluriannuelles. Le PAM a présenté au Groupe son Plan stratégique et financier pour 1998-2001; il fait également partie de plusieurs groupes de travail qui se concentrent sur diverses mesures du programme de réforme du Secrétaire général, dont le sous-groupe sur l'aménagement rapide des locaux communs. Par ailleurs, le PAM est également convenu, sous réserve que le Conseil d'administration approuve le projet de budget, de détacher un fonctionnaire à New York auprès du groupe interorganisations qui apporte son concours au Bureau du GNUD. Dans les pays où le PAM met en oeuvre essentiellement, voire uniquement, des programmes de développement, il participera activement aux activités opérationnelles et de coordination du Groupe des Nations Unies pour le développement. Dans une lettre adressée en juillet 1997 aux bureaux de pays du PAM, le Directeur exécutif a souligné l'importance pour le Groupe de pouvoir compter sur un appui constructif et concret.
4. Au chapitre sur les affaires humanitaires, le Secrétaire général présente une série de réformes, concernant notamment le Coordonnateur des secours d'urgence, qui est doté de trois fonctions essentielles, sensiblement renforcées: élaboration de politiques et coordination, au service du Secrétaire général; mobilisation des organes politiques, et en particulier du Conseil de sécurité, en faveur de causes humanitaires; coordination des interventions humanitaires d'urgence, en veillant à ce qu'un mécanisme d'intervention approprié soit mis en place sur le terrain, dans le cadre des consultations du Comité permanent interorganisations (IASC). Pour permettre au Coordonnateur des secours d'urgence de se concentrer sur ces trois fonctions essentielles, les activités opérationnelles, qui relèvent actuellement du Département des affaires humanitaires, seront réaffectées à d'autres entités du système des Nations Unies. Le PAM a participé en qualité de membre au groupe de travail chargé de présenter des recommandations détaillées au Secrétaire général sur la redistribution des fonctions qui ne sont pas couvertes par le rapport et sur



d'autres questions telles que les relations entre l'IASC et le Comité exécutif des affaires humanitaires.

5. Le PAM reste membre du Comité exécutif des affaires humanitaires, et participe à tous ses débats. Comme indiqué dans le rapport, le PAM est prêt à détacher des fonctionnaires de niveau supérieur et qualifiés à des postes vacants au sein du Bureau du Coordonnateur des secours d'urgence. En outre, le PAM s'est déclaré disposé à assumer la responsabilité opérationnelle de l'entrepôt de Pise, qui incombait auparavant au DAH.
6. Le temps et les efforts consacrés par les hauts responsables du Programme pour concrétiser les mesures de réformes de l'Organisation des Nations Unies témoignent de la participation active du PAM à leur mise en oeuvre et de sa détermination à les faire aboutir. Mais c'est sur le terrain que le PAM pourra le mieux faire valoir sa contribution. Le personnel des bureaux extérieurs du PAM conjuguera son dynamisme et ses efforts à ceux de ses collègues des autres organisations du système des Nations Unies, pour atteindre l'objectif ultime de ce programme de réforme - apporter des réponses concrètes et cohérentes à ceux qui nécessitent l'aide des Nations Unies.

